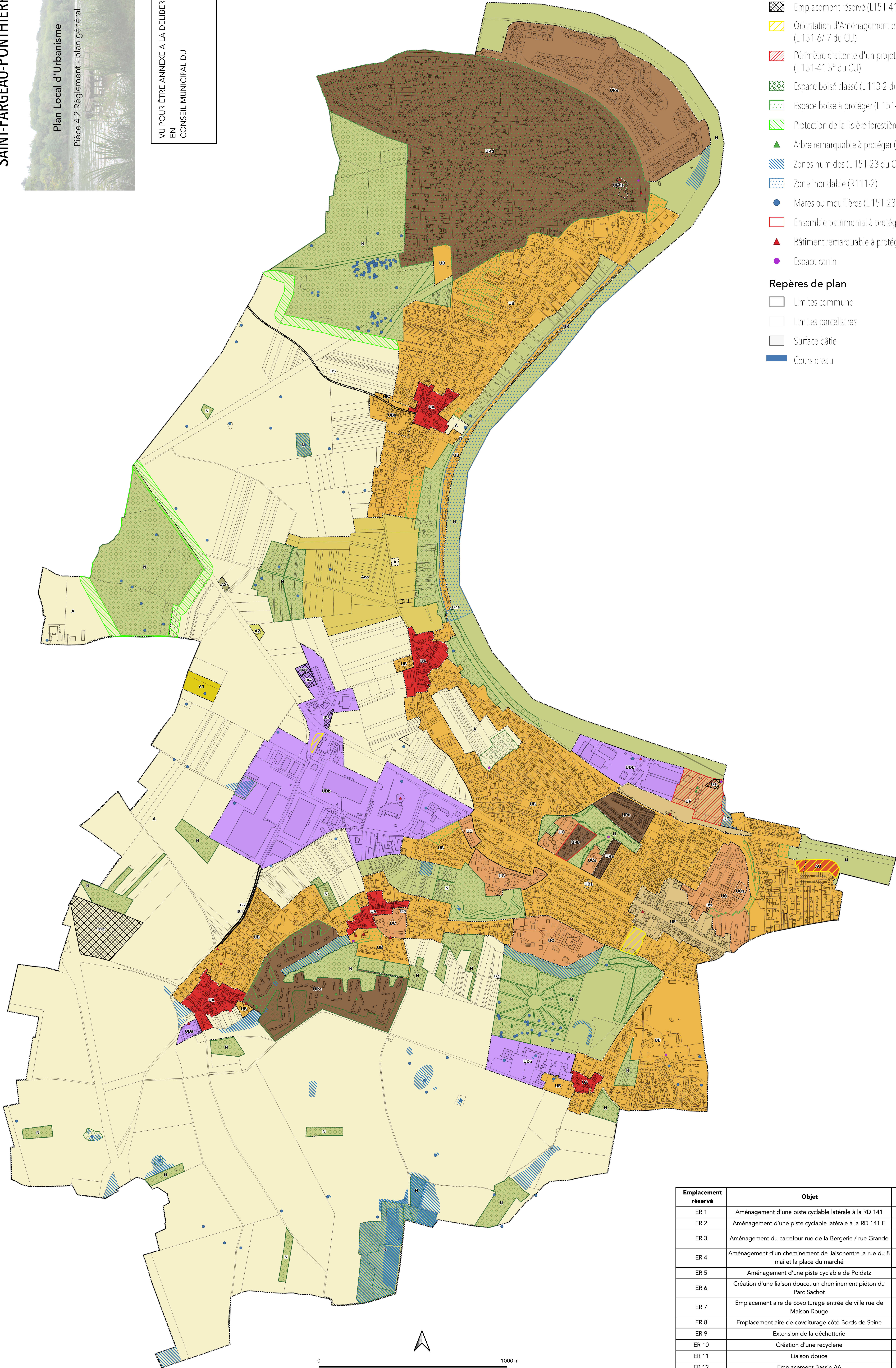




Delimitation des zones et secteurs

Prescriptions graphiques

- Emplacement réservé (L151-41 du CU)
- Orientation d'Aménagement et de Programmation (L 151-6/-7 du CU)
- Périmètre d'attente d'un projet d'aménagement global (L 151-41 5° du CU)
- Espace boisé classé (L 113-2 du CU)
- Espace boisé à protéger (L 151-23 du CU)
- Protection de la lisière forestière (L 151-23 du CU)
- Arbre remarquable à protéger (L 151-23 du CU)
- Zones humides (L 151-23 du CU)
- Zone inondable (R111-2)
- Mares ou mouillères (L 151-23 du CU)
- Ensemble patrimonial à protéger (L 151-19 du CU)
- Bâtiment remarquable à protéger (L 151-19 du CU)
- Espace canin

Repères de plan

- Limites commune
- Limites parcellaires
- Surface bâtie
- Cours d'eau

Emplacement réservé	Objet	Bénéficiaire	Surface en m2
ER 1	Aménagement d'une piste cyclable latérale à la RD 141	Commune	1 505
ER 2	Aménagement d'une piste cyclable latérale à la RD 141 E	Commune	1 545
ER 3	Aménagement du carrefour rue de la Bergerie / rue Grande	Commune	337
ER 4	Aménagement d'un cheminement de liaisonentre la rue du 8 mai et la place du marché	Commune	753
ER 5	Aménagement d'une piste cyclable de Poidatz	Commune	7 503
ER 6	Création d'une liaison douce, un cheminement piéton du Parc Sachot	Commune	3237
ER 7	Emplacement aire de covoiturage entrée de ville rue de Maison Rouge	Commune	2 598
ER 8	Emplacement aire de covoiturage côté Bords de Seine	Commune	2 519
ER 9	Extension de la déchetterie	Commune	4 642
ER 10	Création d'une recyclerie	Commune	3 306
ER 11	Liaison douce	CAMVS	22
ER 12	Emplacement Bassin A6	SEMEA	77 457



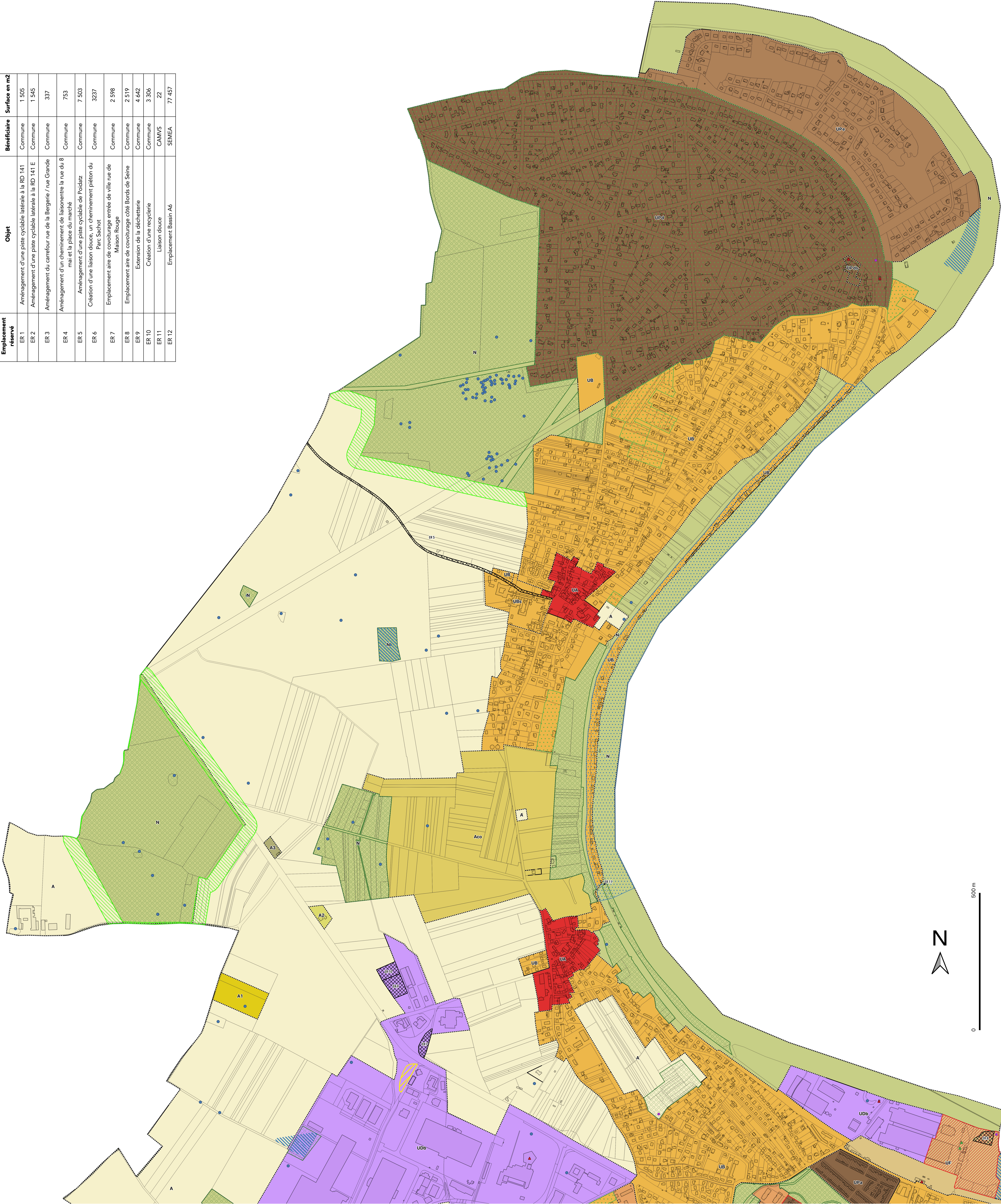
Emplacement réservé	Objet	Bénéficiaire	Surface en m2
ER 1	Aménagement d’une piste cyclable latérale à la RD 141	Commune	1 505
ER 2	Aménagement d’une piste cyclable latérale à la RD 141 E	Commune	1 545
ER 3	Aménagement du carrefour rue de la Bergerie / rue Grande	Commune	337
ER 4	Aménagement d’un cheminement de liaisonentre la rue du 8 mai et la place du marché	Commune	753
ER 5	Aménagement d’une piste cyclable de Poidatz	Commune	7 503
ER 6	Création d’une liaison douce, un cheminement piéton du Parc Sèchot	Commune	3237
ER 7	Emplacement aire de covoiturage entrée de ville rue de Maison Rouge	Commune	2 598
ER 8	Emplacement aire de covoiturage côté Bords de Seine	Commune	2 519
ER 9	Extension de la déchetterie	Commune	4 642
ER 10	Création d’une recyclerie	Commune	3 306
ER 11	Liaison douce	CAMVS	22
ER 12	Emplacement Bassin A6	SEMEA	77 457

VU POUR ÊTRE ANNEXE A LA DELIBERATION
EN
CONSEIL MUNICIPAL DU

- Délimitation des zones et secteurs
- Prescriptions graphiques**
- Emplacement réservé (L151-41 du CU)
- Orientation d'Aménagement et de Programmation (L 151-6/-7 du CU)
- Périmètre d'attente d'un projet d'aménagement global (L 151-41 5° du CU)
- Espace boisé classé (L 113-2 du CU)
- Espace boisé à protéger (L 151-23 du CU)
- Protection de la lisière forestière (L 151+23 du CU)
- Arbre remarquable à protéger (L 151+23 du CU)
- Zones humides (L 151+23 du CU)
- Zone inondable (R111+2)
- Mares ou mouillères (L 151+23 du CU)
- Ensemble patrimonial à protéger (L 151-19 du CU)
- Bâtiment remarquable à protéger (L 151-19 du CU)
- Espace canin

Repères de plan

- Limites commune
- Limites parcelaires
- Surface bâtie

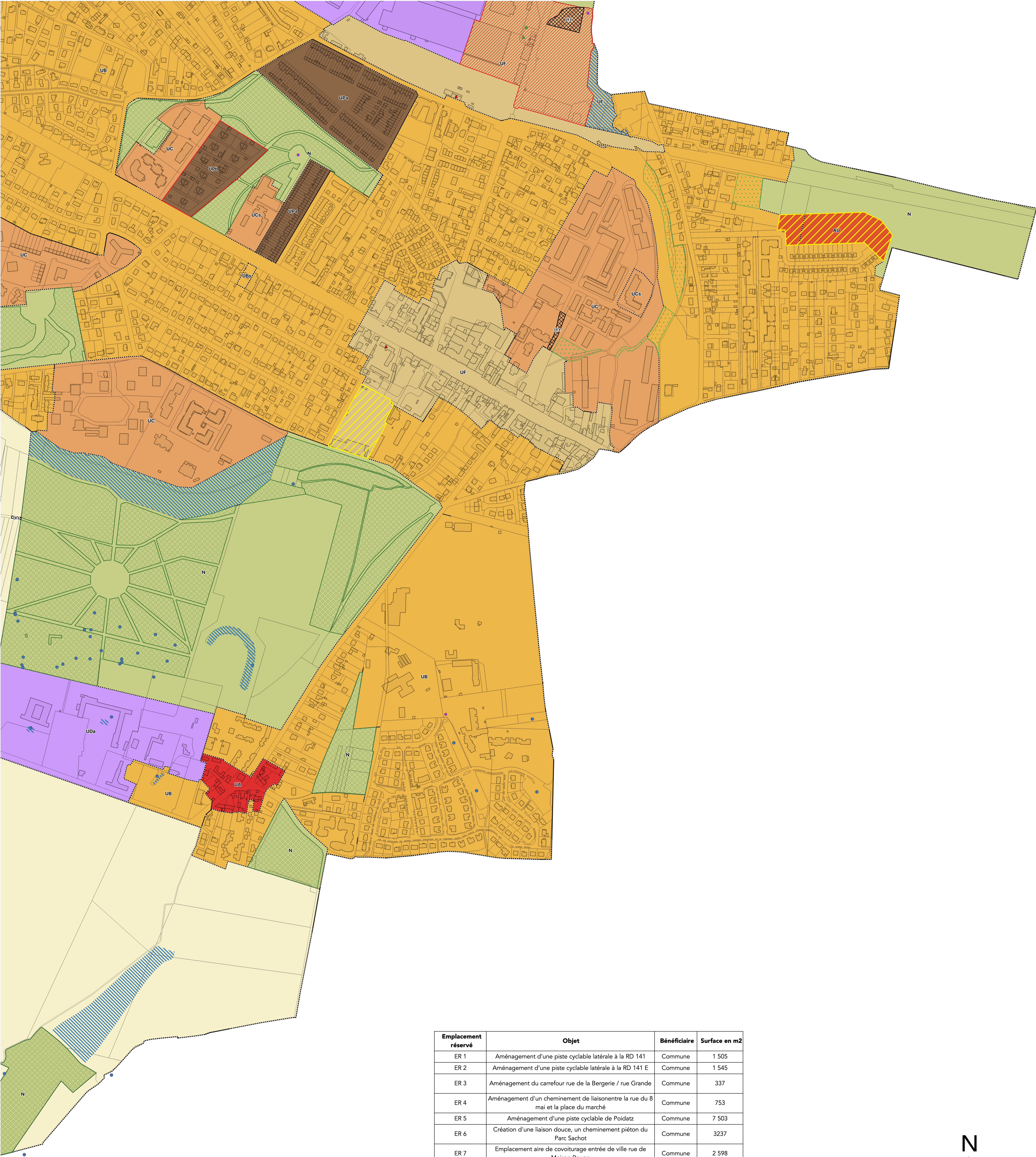


0 500 m



VU POUR ÊTRE ANNEXE A LA DELIBERATION
EN
CONSEIL MUNICIPAL DU

- Délimitation des zones et secteurs
- Prescriptions graphiques**
- Emplacement réservé (L151-41 du CU)
- Orientation d'Aménagement et de Programmation (L 151-61-7 du CU)
- Périmètre d'attente d'un projet d'aménagement global (L 151-41 5° du CU)
- Espace boisé classé (L 113-2 du CU)
- Espace boisé à protéger (L 151-23 du CU)
- Protection de la lisière forestière (L 151-23 du CU)
- Arbre remarquable à protéger (L 151-23 du CU)
- Zones humides (L 151-23 du CU)
- Zone inondable (R111-2)
- Mares ou mouillères (L 151-23 du CU)
- Ensemble patrimonial à protéger (L 151-19 du CU)
- Bâtiment remarquable à protéger (L 151-19 du CU)
- Espace canin

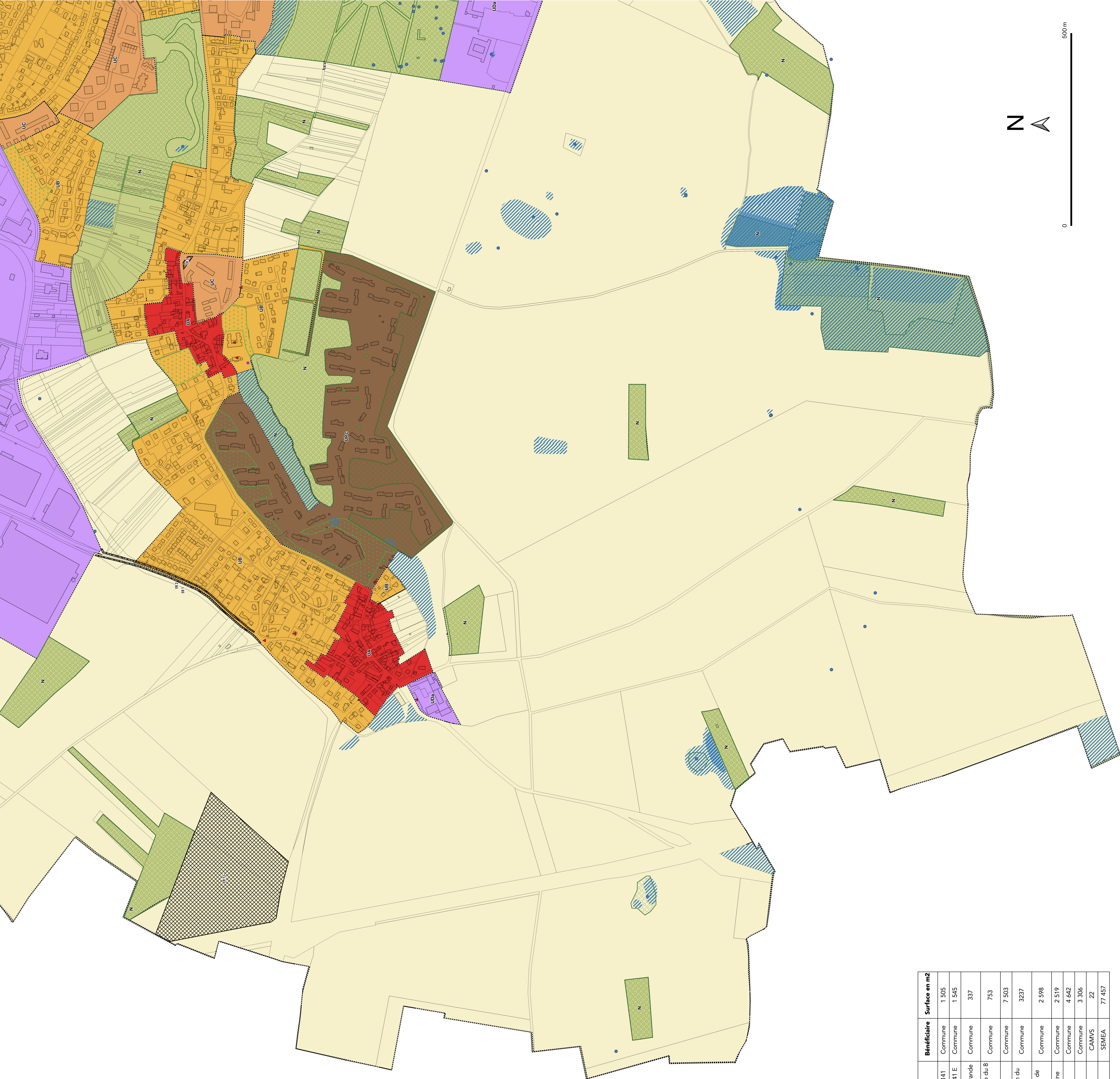
Repères de planLimites communeLimites parcelairesSurface bâtie

Emplacement réservé	Objet	Bénéficiaire	Surface en m2
ER 1	Aménagement d'une piste cyclable latérale à la RD 141	Commune	1 505
ER 2	Aménagement d'une piste cyclable latérale à la RD 141 E	Commune	1 545
ER 3	Aménagement du carrefour rue de la Bergerie / rue Grande	Commune	337
ER 4	Aménagement d'un cheminement de liaisonentre la rue du 8 mai et la place du marché	Commune	753
ER 5	Aménagement d'une piste cyclable de Poidatz	Commune	7 503
ER 6	Création d'une liaison douce, un cheminement piéton du Parc Sachot	Commune	3237
ER 7	Emplacement aire de covoiturage entrée de ville rue de Maison Rouge	Commune	2 598
ER 8	Emplacement aire de covoiturage côté Bords de Seine	Commune	2 519
ER 9	Extension de la déchetterie	Commune	4 642
ER 10	Création d'une recyclerie	Commune	3 306
ER 11	Liaison douce	CAMVS	22
ER 12	Emplacement Bassin A6	SEMEA	77 457



VU POUR ÊTRE ANNEXE A LA DELIBERATION
EN
CONSEIL MUNICIPAL DU

- Délimitation des zones et secteurs
- Prescriptions graphiques**
- Emplacement réservé (L151-41 du CU)
- Orientation d'Aménagement et de Programmation (L151-6/-7 du CU)
- Périmètre d'attente d'un projet d'aménagement global (L151-41 5° du CU)
- Espace boisé classé (L113-2 du CU)
- Espace boisé à protéger (L151-23 du CU)
- Protection de la lisière forestière (L151-23 du CU)
- Arbre remarquable à protéger (L151-23 du CU)
- Zones humides (L151-23 du CU)
- Zone inondable (R111-2)
- Mares ou mouillères (L151-23 du CU)
- Ensemble patrimonial à protéger (L151-19 du CU)
- Bâtiment remarquable à protéger (L151-19 du CU)
- Espace canin
- Repères de plan**
- Limites commune
- Limites parcelaires
- Surface bâtie



Emplacement réservé	Objet	Bénéficiaire	Surface en m2
ER 1	Aménagement d'une piste cyclable latérale à la RD 141	Commune	1 505
ER 2	Aménagement d'une piste cyclable latérale à la RD 141 E	Commune	1 545
ER 3	Aménagement du carrefour rue de la Bergerie / rue Grande	Commune	337
ER 4	Aménagement d'un cheminement de liaison entre la rue du 8 mai et la place du marché	Commune	753
ER 5	Aménagement d'une piste cyclable de Poidatz	Commune	7 503
ER 6	Création d'une liaison douce, un cheminement piéton du Parc Sachot	Commune	3237
ER 7	Emplacement aire de covoiturage entrée de ville rue de Mason Ridge	Commune	2 598
ER 8	Emplacement aire de covoiturage côté Bords de Seine	Commune	2 519
ER 9	Extension de la déchetterie	Commune	4 642
ER 10	Création d'une recyclerie	Commune	3 306
ER 11	Liaison douce	CAMVS	22
ER 12	Emplacement Bassin A6	SEMEA	77 457